



**Procès-Verbal du Conseil
d'Administration (CA) de
la Fédération Départementale
des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)
du 5 décembre 2022
à 19h00 à Geudertheim**

Membres du Bureau présents : Frédéric Obry (Président), Alette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier-Adjoint).

Administrateurs présents : Patrick Caussade, Christian Heckel, Bruno Keiff, Charles Kleiber, Michel Pax, Christophe Schmitt, Bernard Schnitzler, Éric Trendel, Roland Vetter

Absents excusés : Roland Schoeffler (pouvoir à Patrick Caussade)

Invité : Alexandre Derrez (Directeur)

1. Approbation du PV du CA du 7 novembre 2022

Le procès-verbal du CA du 7 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

2. Arrêté municipal pour interdire les promeneurs lors des battues

Quelques communes ont pris l'initiative d'interdire ou de restreindre la circulation des promeneurs lors de l'organisation des chasses collectives.

Ceci pourrait faire l'objet d'une possibilité offerte aux maires dans le cadre des clauses particulières du futur cahier des charges.

3. Déploiement Protect Hunt

Le mailing adressé à tous les locataires a donné lieu à environ 70 retours positifs.

La FDC 67 va renvoyer à tous les locataires le mail contenant la description de l'application et son mode d'emploi.

Il est important que les locataires se mobilisent davantage pour mettre en place cette application qui a vocation à être généralisée.

4. Point Cahier des Charges des Chasses Communales

La version « martyr » du cahier des charges sera diffusée aux présidents de GGC et aux administrateurs, étant rappelé que la prochaine réunion de travail est prévue courant janvier 2023.

L'agrainage est régi par le schéma et non pas par le cahier des charges, sauf disposition relative à l'agrainage dans les clauses particulières du bail.

La notion de chasse collective (huit participants, traqueurs compris) devrait être légèrement modifiée et ne plus comprendre que huit chasseurs, traqueurs non compris.

5. Logo FDC 67

Les projets du futur logo de la FDC 67 seront diffusés aux administrateurs pour avis.

6. Offre audit Cyber sécurité (KPMG) – Revue de maturité cybersécurité pour la FDC 67

La confidentialité des données de nos adhérents doit être assurée, conformément au RGPD, il est donc essentiel d'éviter tout risque de pénétration de notre système informatique avec la fuite de données qui s'en suivrait.

Il est décidé de poursuivre l'appel d'offre et d'élargir la consultation à d'autres professionnels du secteur.

7. Subventions

GGC d'Alsace Bossue : 1500,00 € sur facture (factures présentées le 16/12/2022 : 1 530,25 €. Subvention : 1 500,00 €).

GGC Ried Sud : la demande est reportée.

8. Divers

Pascal Kentzinger rend compte de sa participation aux Assises Nationales de la Venaison :

- Le tir à plomb du grand gibier va vers une interdiction totale.
- Une formation à la découpe du grand gibier sera mise en place.

La FDC va également installer une salle de traitement de la venaison digne de ce nom.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Le Président,



Frédéric Obry

Le Secrétaire,



Marc Schirer